

Par courriel

Montréal, le 30 mai 2018

Art 53-54

**Objet : Demande d'accès concernant à l'adresse suivante : Tronçon du boulevard
Gouin Ouest, 17 lots du Cadastre du Québec et les anciens lots du Cadastre
de la Paroisse de Saint-Laurent, Montréal (Québec).**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 4 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 29 août 2008, 6 pages
2. Avis d'infraction, 17 août 2008, 2 pages
3. Lettre de notre Ministère, 15 février 2008, 2 pages
4. Rapport d'inspection, 16 août 2007, 4 pages
5. Rapport d'inspection, 27 juillet 2007, 3 pages
6. Certificat d'autorisation, 8 décembre 2006, 3 pages.
7. Rapport d'inspection, 29 septembre 2006, 4 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2008 08 29	Heure d'arrivée : 15 h 40	Heure de départ : 16 h 00
Date de rédaction : année mois jour	2008 09 10	No dossier (gestion documentaire) : 7430-06-01-20214 7610-06-01-0644501	
Technicien, technicienne : Julie Davignon		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300413820		No document (SAGO) (facultatif) :	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier si les correctifs ont été effectués suite à l'avis d'infraction du 17 août 2007 et la lettre de non-conformité du 15 février 2008 concernant les travaux de stabilisation de la rive de l'école Pasteur.

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Rive adjacente la cour d'école 12525, rue Lachapelle Montréal	Adresse postale (si différente) : École Pasteur 12345, rue de la Miséricorde Montréal (Qc) H4J 2E8
No du lieu (SAGO): X2090795	Type de lieu : rive d'un établissement d'enseignement
Responsable du lieu : Art 53-54 Directeur général	No intervenant (SAGO) : Y2040855

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	8		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Demande de levée de l'avis d'infraction par la firme d'ingénierie Art 23-24 reçue le 18 août 2008 :

Photos prises le 11 juin 2008 démontrent aucun signe d'instabilité après un cycle complet des saisons. Aucun correctif n'a été réalisé.

Discussion avec la biologiste Lucie Veillette et l'analyste Geneviève Pépin :

Il est impossible d'attester la stabilité d'une rive suite à des travaux réalisés il y a seulement un an. Une demande d'avis technique avait été acheminée à la Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics à Québec de la part de la biologiste. Suite à une vérification des plans tel que construit, l'ingénieur conclut que l'enrochement doit être modifié pour assurer une meilleure stabilité et être conforme aux règles de l'art pour ce type d'ouvrage.

Les modifications requises ont été demandées dans la lettre du 15 février 2008.

Observations sur les lieux

- L'enrochement sur la section Est de la rive démontre aucun signe d'instabilité (photo 1, 2).
- Pas de forte accumulation de pierre dans le littoral (photo 3).
- Membrane sous l'enrochement (photo 4).
- Instabilité de l'enrochement à la limite des travaux à l'ouest (photo 5).
- Éboulement de pierres dans le littoral (photo 6, 8).
- Le secteur complètement à l'ouest à la limite des travaux a été affecté (photo 8).

3. Conclusion

La cause de l'instabilité constatée à la limite des travaux sur la section ouest de la rive est difficile à déterminer. Il est probable que les gens qui accèdent la rive ont causés l'éboulement des pierres simplement en marchant sur l'enrochement. La rive est accessible par le parc Belmont.

4. Recommandations

Demander d'apposer des blocs de béton ou des pierres de gros calibres à la limite des travaux afin d'empêcher l'accès à cette section de la rive.

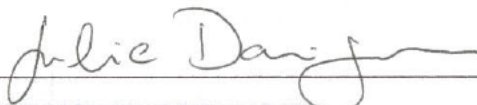
Demander d'effectuer un suivi sur une période déterminée (ex. 5 ans) et de nous faire parvenir des photos.

ET / OU Demande d'avis technique à l'analyse.

Rédigé par : Julie Davignon

Secteur : CCEQ

Signature :



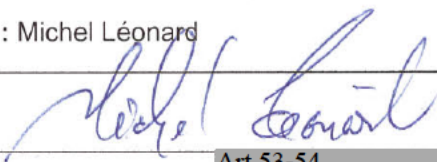
Date : 10/09/2008

5. Vérification

Approuvé par : Michel Léonard

Secteur : CCEQ

Signature :



Date : 11/9/2008

Commentaires du vérificateur :

Art 53-54

Lieu : École Pasteur

N/D : 7430-06-01-20214

Date de l'inspection: 29/08/2008

Photographié par : Julie Davignon

Photo # 1: Vue globale de la rive.



Photo # 2: Enrochement section sud-est.



Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

Lieu : École Pasteur

N/D : 7430-06-01-20214

Date de l'inspection: 29/08/2008

Photographié par : Julie Davignon

Photo # 3: Pas de forte accumulation de pierre dans le littoral.



Photo # 4: Membrane sous l'énrochement.



Signature : _____

jo

Date :

10/09/2008

Lieu : École Pasteur

N/D : 7430-06-01-20214

Date de l'inspection: 29/08/2008

Photographié par : Julie Davignon

Photo # 5: Instabilité de l'enrochement à la limite des travaux.



Photo # 6: Éboulement des pierres dans le littoral.



Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

Lieu : École Pasteur

N/D : 7430-06-01-20214

Date de l'inspection: 29/08/2008

Photographié par : Julie Davignon

Photo # 7: Secteur affecté à la limite des travaux.



Photo # 8: Éboulement des pierres dans le littoral.



Signature :

Jo

Date :

10/09/2008

CERTIFIÉ

Montréal, le 17 août 2007

AVIS D'INFRACTION

École Pasteur S.S.B.L.
12345, rue de la Miséricorde
Montréal (Québec) H4J 2E8

N/Réf.: 7610-06-01-0644501

Objet : Travaux non conforme sur la rive et dans le littoral de la Rivière des Prairies sur les lots 1 435 526, 1 435 527, 1 435 554 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 août 2007 par Mohamed Kawssan, un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi:

1. Non respect des conditions du certificat d'autorisation
délivré le 8 décembre 2006.

- Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2;

Article 123.1.

...2

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 864-1990
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Nous vous demandons donc de nous transmettre immédiatement un échéancier des correctifs. Les travaux devront notamment inclure :

1. Remplacer la partie Est du mur démoli par un enrochement constitué de grosses roches (1m x 1m x 0.5m) disposés en palier.
2. Poser une clé dans le littoral afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage.
3. L'ajout de gabions devant la partie Ouest du mur sur une longueur de 23 mètres.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Mohamed Kawssan au (514) 873-3636, poste 224.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Coordonnateur,

Lucie Paril-Matthieu
pour

Michel Léonard

Montréal, le 15 février 2008

École Pasteur S.S.B.L.
12345, rue de la Miséricorde
Montréal (Québec)
H4J 2E8

N/Réf. : 7610-06-01-0644501

Objet : Travaux non conforme sur la rive et dans le littoral de la Rivière des
Prairies sur les lots 1 435 526, 1 435 527, 1 435 554 dans l'arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal.

Monsieur, Madame

Suite à l'avis technique formulé au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)
concernant l'objet cité en rubrique, voici les modifications qui doivent être apportées
afin d'assurer une meilleure stabilité de l'ouvrage :

- Une pente de 2 :1 ou à la limite de 1,5 :1
- La présence d'une clé d'ancrage à l'empierrement.

Par contre, la pierre présentement en place peut être conservée puisqu'elle est
conforme aux normes prescrites pour les conditions d'écoulement de la rivière à cet
endroit.

Afin que les travaux soient conforme à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de
l'environnement, voici les documents requis et préalable à la réalisation des travaux
ci-dessus :

- Une demande de modification au certificat d'autorisation;
- Les plans et devis modifiés;
- Un nouvel échancier des travaux.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le soussigné au (514) 873 3636, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

c.c. Art 23-24

MK/

Mohamed Kawssan, technicien
Secteur industriel

1. Identification

Date de l'inspection :	2007 <i>année</i>	08 <i>mois</i>	16 <i>jour</i>	Heure d'arrivée :	9 h 30	Heure de départ :	10 h 40
Date de rédaction :	2007 <i>année</i>	08 <i>mois</i>	16 <i>jour</i>	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01-0644501			
Technicien, technicienne : Mohamed Kawssan				Accompagné, accompagnée de : ---			
No intervention (SAGO) : 300375465				No document (SAGO) (facultatif): 400			

Motif de l'inspection

Secteur :	<input type="checkbox"/> industriel	<input type="checkbox"/> municipal	<input type="checkbox"/> agricole	<input type="checkbox"/> pesticides	<input checked="" type="checkbox"/> hydrique	<input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection :	<input checked="" type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input checked="" type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)					
But : Vérifier la conformité des travaux en rive au certificat d'autorisation délivré en décembre 2006.						

Plainte

No de demande (SAGO) : 200183433	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 12525 rue Lachapelle Montréal, QC H4J-2N2	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X2090795	Type de lieu : Hydrique
Responsable du lieu : M. Art 53-54	No intervenant (SAGO) : Y2040855

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection**CONTEXTE**

Le 8 décembre 2006, l'École pasteur a reçu un Certificat d'autorisation conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) afin de réaliser le projet décrit dans la demande du C.A. Les travaux sont effectués sur la rive et dans le littoral de la rivière des prairies. L'école est situé dans l'arrondissement Ahuntsic au 12525, rue Lachapelle.

CONSTAT DES LIEUX

À mon arrivée sur le site, je constate que les travaux effectués sur la rive et dans le littoral sont terminés (photo#1). Il ne reste plus que la clôture à poser. Par contre, plusieurs étapes de réalisations ne respectent pas le plan de détails portant le numéro 845-428 (1/1), annexé à la demande de C.A. :

- La partie ouest du mur de soutènement qui a été conservé, devait être renforcé par des gabions sur une longueur de 23 mètres. Le consultant a plutôt opté pour un enrochement. (photo#2)
- L'enrochement de la partie Est devait être constitué de grosses roches (1m x1m x 0.5m) disposés en palier. Par contre on constate que la grosseur des roches n'est pas conforme (photo#3)
- La clé d'enrochement qui était prévue dans le littoral afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage n'a pas été posée également.

3. Conclusion

- Les travaux ne sont pas conformes aux C.A.

4. Recommandations

- Avis d'infraction concernant la non-conformité au C.A. article 123.1 de la L.Q.E.

Rédigé par : Mohamed Kawssan	Secteur : Hydrique
Signature :	Date : 16 août 2007

5. Vérification

Approuvé par : Lucie Baril-Matthieu	Secteur : Hydrique
Signature : <i>Lucie Baril Matthieu</i>	Date : <i>2007.08.17</i>
Commentaires du vérificateur :	

6. Photos et croquis

Lieu : 12525 rue Lachapelle, Montréal, QC

No photo : #1

Description:

les travaux effectués sur la rive et dans le littoral sont terminés. Il ne reste plus que la clôture à poser.



No photo : #2

Description:

L'ajout de gabions dans la partie ouest du mur est manquant. Le tout a été remplacé par un enrochement.



No photo : #3

Description:

L'enrochement ne respecte pas les dimensions exigées.



No photo :

Description:

Photos prises par :

Date :

1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2007 07 27	Heure d'arrivée : 9 h 50	Heure de départ : 11 h 10
Date de rédaction : année mois jour	2007 08 15	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01-0644501	
Technicien, technicienne : Mohamed Kawssan		Accompagné, accompagnée de : ---	
No intervention (SAGO) : 300375465		No document (SAGO) (facultatif) : 400	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier la présence de sols contaminés suite à une plainte, ainsi que la conformité des travaux en rive au certificat d'autorisation délivré en décembre 2006.

Plainte

No de demande (SAGO) : 200183433	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 12525 rue Lachapelle Montréal, QC H4J-2N2	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X2090795	Type de lieu : Hydrique
Responsable du lieu : M. Art 53-54	No intervenant (SAGO) : Y2040855

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Art 53-54	Chargé de projets Art 23-24	Art 53-54
Art 53-54	Surveillant de chantier Art 23-24	Art 53-54
Art 53-54	Vice-président Art 23-24	Art 53-54

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

CONTEXTE

Le 8 décembre 2006, l'École pasteur a reçu un Certificat d'autorisation conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) afin de réaliser le projet décrit dans la demande du C.A. Les travaux sont effectués sur la rive et dans le littoral de la rivière des prairies. L'école est situé dans l'arrondissement Ahuntsic au 12525, rue Lachapelle. Une plaignante croit que le sol du terrain est contaminé, puisque l'école se trouve sur une ancienne marina qui effectuait de la réparation et de la peinture de bateaux. La plaignante dit avoir vue des « bouts de tuyaux » qui selon elle seraient rattachés à un réservoir souterrain.

CONSTAT DES LIEUX

À mon arrivée sur le site, le gérant de projet ainsi que le surveillant de chantier sont venus à ma rencontre. Je constate alors que les travaux sont déjà à l'étape de la réalisation de l'enrochement (photo #1). Le MDDEP n'a donc pas été avisé 48 heures avant le début des travaux. Questionné, le gérant de projets a expliqué que l'entrepreneur qui effectuait les travaux était disponible et que la rentrée scolaire était prévue dans moins d'un mois ; il a de plus invoqué l'oubli pour justifier le fait d'avoir omis d'aviser le ministère. Par contre, le surveillant du chantier aurait des photos qui datent du début des travaux. Il s'est engagé à me transmettre une copie de ces photos. En ce qui concerne les travaux en cours, la machinerie s'exécute à partir du haut du mur. La zone des travaux est ceinturée à l'aide d'une membrane ancrée dans le littoral, pour le contrôle des sédiments (photo #2). En ce qui concerne l'installation prévue de gabions, le chargé de projets m'a expliqué que le fond du littoral était jugé instable. En conséquence, ils ont opté pour de la pierre de type grosse et moyenne afin de compenser l'usage de gabions. Questionné sur la nature des excavations exécutées, ce dernier m'a expliqué que lors des travaux de démolitions, il y a eu très peu de terre qui a pu être récupérée. Le gros de l'excavation contenait du bois, de l'asphalte et du béton ; Tous les matériaux excavés ont été disposés dans des sites autorisés. J'ai pu consulter les manifestes de dispositions sur les lieux

CONCERNANT LA PLAINTÉ

Lors des travaux, personne, ni de l'entrepreneur, le chargé de projets et le surveillant de chantier, n'ont remarqué la présence de sols contaminés. Ces derniers m'informent qu'aucune odeur spécifique à l'hydrocarbure n'a été détectée. En ce qui concerne la photo envoyée par la plaignante où l'on voit des « bouts de tuyaux », le chargé de projet m'a informé par écrit le 06 août 2007 que « l'entrepreneur a affirmé avoir vu des conduites en acier de petit diamètre lors des travaux de démolition et d'excavation. Il les aurait coupé pour ensuite poser un bouchon d'étanchéité à leur extrémité. Il affirme qu'il n'y avait pas d'odeur spécifique à l'hydrocarbure.

3. Conclusion

- Le ministère n'a pas été avisé 48 heures avant le début des travaux
- Les travaux sont à l'étape de la réalisation de l'enrochement
- Aucune présence de contamination, visuel ou olfactive, n'a été observée
- Les matériaux excavés sont acheminés vers des sites autorisés
- Les travaux ne sont pas conformes aux C.A.

4. Recommandations

- Effectuer une inspection afin de constater si les correctifs ont été apportés (Pose de ; gabions, clé d'enrochement, conformité de l'enrochement, angle de l'enrochement
- Demander les manifestes de disposition des matériaux excavés
- S'informer auprès de l'avocat de l'école pasteur sur la présence antérieur d'un réservoir et si ce dernier aurait été enlevé

Rédigé par : Mohamed Kawssan

Secteur : Hydrique

Signature :

Date : 08 août 2007

5. Vérification

Approuvé par : Marie-Michèle Pagé

Secteur : Hydrique

Signature :

Marie-Michèle Pagé

Date : 2008/08/14

Commentaires du vérificateur :

6. Photos et croquis

Lieu :

No photo : #1

Description:

Une ligne est tirée afin de limiter l'empiètement dans le littoral. Les dimensions de l'enrochement ainsi que l'angle de disposition ne respectent pas celle exigée dans le plan émis par le consultant.



No photo : #2

Description:

La zone des travaux est ceinturée à l'aide d'une membrane ancrée dans le littoral, pour le contrôle des sédiments. Toutefois, on note l'absence de gabions prévus dans le C.A.



No photo :

Description:

No photo :

Montréal, le 8 décembre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

École Pasteur S.S.B.L.
12345, rue de la Miséricorde
Montréal (Québec) H4J 2E8

N/Réf. : 7430-06-01-20214-00
400335116

Objet : Travaux sur la rive et dans le littoral de la Rivière des
Prairies

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 décembre 2005, reçue le 4 janvier 2006 et complétée le 20 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Le réaménagement d'un mur de soutènement sur une distance de 53 mètres linéaires;
- Le remblayage d'une rampe de mise à l'eau;
- La renaturalisation de 45 mètres carrés en rive par la plantation de 56 végétaux indigènes;
- L'installation de clôtures dans la rive.

Sur les lots 1 435 526, 1 435 527 et 1 435 554 du cadastre du Québec dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-06-01-20214-00
400335116

Le 8 décembre 2006

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 22 décembre 2005 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Art 53-54, de Art 23-24 Art 53-54, deux pages et deux annexes dont :
 - o Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 21 décembre 2005 et signé par Art 53-54 ing., de Art 23-24 Art 23-24, quatre pages.
- Lettre datée du 1^{er} mai 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Art 53-54, de Art 23-24 Art 23-24 trois pages;
- Lettre datée du 20 juin 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Art 53-54 ing., de Art 23-24 Art 23-24 quatre pages et une annexe :
 - o Documents d'appel d'offres pour « Travaux de stabilisation mécanique des rives à l'École Pasteur SSBL » Appel d'offres no. 845-001, préparés par Art 53-54 ing. jr., et approuvés par Art 53-54 ing., de Art 23-24, dates du 7 juin 2006.
- Lettre datée du 19 juillet 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Art 53-54 ing., de Art 23-24 Art 23-24, deux pages;
- Lettre transmise par télécopieur datée du 31 juillet 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Art 53-54 ing., de Les Art 23-24, une page;
- Lettre datée du 17 novembre 2006 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et signée par Art 53-54 ing., de Art 23-24 Art 23-24, une page et une annexe :
 - o Plan intitulé « Travaux de stabilisation mécanique des rives pour l'École Pasteur », no. 845-428 (1/1), daté de décembre 2005, révisé le 14 novembre 2006 et signé par Art 53-54 ing., de Art 23-24 Art 23-24

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-06-01-20214-00
400335116

Le 8 décembre 2006

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/LV/md

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0644501

DATE DE RÉDACTION : 29 septembre 1006

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 25 septembre 2006

INSPECTEUR : Carole Beaufort

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

12 525 rue Pasteur *hachapelle*
Montréal (Québec) H4J 2N2

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE

Art 53-54

TÉLÉPHONE

Art 53-54

PERSONNE(S) RENCONTREE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : (6)

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Inspecter les lieux pour voir comment ils sont aménagés et s'il y a une contamination visible sur le terrain pour ensuite vérifier le bien fondé d'une plainte.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0644501

DATE DE RÉDACTION : 29 septembre 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 22 septembre 2006 nous avons reçu une plainte par courriel de **Art 53-54**. Celle-ci affirmait que le terrain situé au 12525 rue Lachapelle avait été occupé par une entreprise du nom de Dupuis Marine Montréal inc. Aujourd'hui le terrain est occupé par un pavillon de l'école Pasteur et elle s'inquiétait de l'intégrité des sols.

Lors de mon arrivé sur les lieux les enfants étaient en récréation. L'inspection débuta au bord de l'eau pour ne pas déranger les activités des élèves. Le terrain était clôturé en entier sauf le long de la Rivière des Prairies où on retrouvait une dalle de béton d'un mètre de large. Cette dalle de béton reposait aléatoirement sur du gravier, des roches, des débris de béton et de bois. Malencontreusement, une inspection adéquate des débris sous cette dalle était impossible à cause du niveau de l'eau. Cependant, je peux affirmer qu'au nord est du site qu'aucune contamination visuelle ou olfactive des sols n'a été détectée. De plus, l'eau ne présentait aucun signe de phase libre ou d'irisation.

Lorsque les enfants sont entrés dans l'école pour poursuivre leur cours, j'ai débuté l'inspection autour du terrain de la récréation. Il était impossible d'entrer sur le site, car il était clôturé. Le terrain était divisé en plusieurs sections : il y avait un aire de stationnement réservé aux employés de l'école, une section était occupée par un module de glissades (celui-ci était surélevé et reposait sur une structure de bois remplie de poteaux de bois) et finalement deux autres sections avaient été aménagées pour séparer les terrains de jeu asphaltés. J'ai pu remarquer que les lieux étaient asphaltés en entier. L'asphalte était fissuré à certain endroit. Dans une section du terrain de la récréation et l'extérieur de celle-ci (l'entrée principale) on pouvait observer qu'il y avait eu des trous dans le sol. Ces trous formaient deux rangées parallèles composées d'environ huit (8) trous. Ces trous ressemblaient à des anciens forages et ils semblaient être scellés adéquatement par de l'asphalte.

3. CONCLUSION

Aucun signe de contamination n'a été retrouvé sur le site et au bord de l'eau. Le terrain était asphalté en entier, cet asphalte était à certains endroits crevassés. Des trous avaient été remblayés d'asphalte, ceux-ci ressemblaient beaucoup à des anciens forages.

4. RECOMMANDATION(S)

Faire des démarches auprès du directeur de l'école primaire pour savoir dans quelles conditions la vente de ce terrain s'est effectué. Vérifier si l'ancienne entreprise : Dupuis Marine Montréal inc. avait des réservoirs d'essence sur le site.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Carole Beaufort *Carole Beaufort* 29 septembre 2006
- VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Houde *Sylvie Houde 2006/11/02*

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : 12 525 rue Pasteur à Montréal (Québec) H4J 2N2

N/D : 7610-06-01-0644501

Date : 25 septembre 2006

Photographié par : Carole Beaufort

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Vue d'ensemble du terrain au bord
de la Rivière des Prairies.

La dalle de béton n'est pas au niveau.



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : La dalle de béton est soutenue
aléatoirement par du gravier, des roches, et
des débris de bois et de béton.

Au nord est du site, où j'étais localisé,
aucune contamination visuelle ou olfactive
n'a été détecté.



Photo # 3 :

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Au nord est du site, où j'étais
localisé, l'eau ne présentait aucun signe
de phase libre ou d'irisation.



Signature :

Carole Beaufort

Date :

29 sept 2006

Page 1 de 2

Photo # 4:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Voici une vue d'ensemble de la cour de récréation. À droite c'est la section stationnement pour les employés. En arrière du stationnement il y a l'aire de jeu. À gauche du stationnement il y a deux aires de jeu et au nord ouest (la section qu'on ne voit pas) il y a l'aire de jeu occupé par un module de glissades. Toutes ces sections de la cour de récréation sont asphaltées, mais elles sont fissurées à certains endroits.

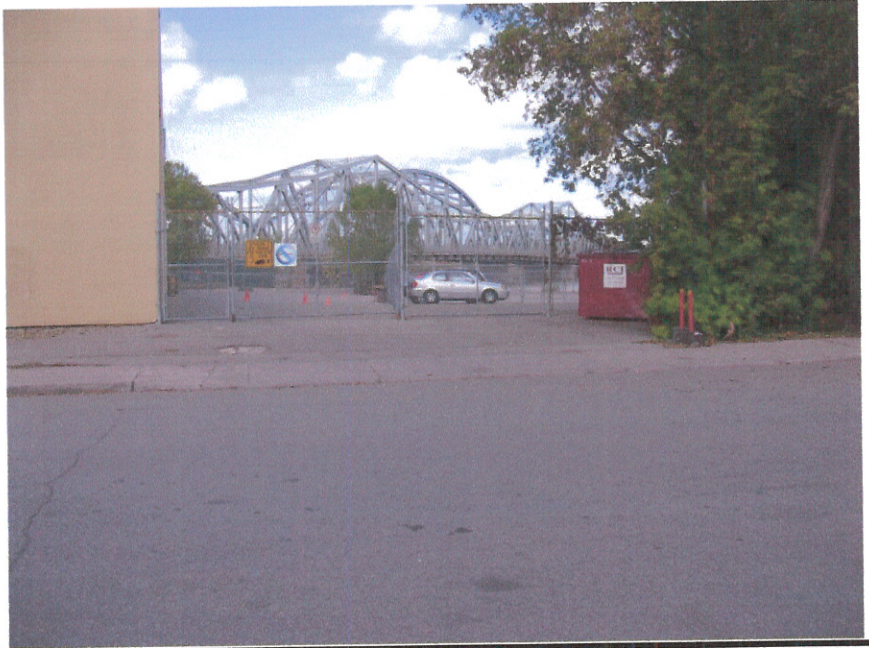


Photo # 5:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Il y avait deux rangées de trous dans la cour de récréation qui se prolongeaient également à l'extérieur de celle-ci. Ces trous ressemblaient à des anciens forages et ils semblaient être scellés adéquatement par de l'asphalte.

Photo # 6 :

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Cette section était occupée par un module de glissade. Je ne peux affirmer si sous les copeaux de bois s'il y avait de l'asphalte.

